



Compte-rendu CGT et SUD de la réunion du 10 avril 2015 du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Spécial - Siège et UT 33 de la DIRECCTE Aquitaine

Une réunion extraordinaire du CHSCT S consacrée au projet d'installation à la Cité administrative, prévue le 26 mars à l'origine, avait été décalée par la direction au 10 avril.

Suite à la lettre ouverte envoyée par CGT et Sud la semaine dernière concernant la situation à l'UT et demandant la tenue d'un CHSCT extraordinaire, la direction a souhaité proposer en début de séance la création d'une commission d'enquête.

- **LA SITUATION A L'UT 33 : souffrance au travail, incidents et arrêts maladie**

Une organisation syndicale a lu une déclaration préalable, par ailleurs diffusée aux agents, demandant notamment l'arrêt des actions collectives et la fin des objectifs dans les services de l'inspection du travail.

La direction s'est contentée d'expliquer qu'il n'y avait pas d'objectifs quantitatifs individuels ni d'exigences particulières dans les Unités de Contrôle sur les actions collectives, « *pour l'instant* ».

La direction a ensuite déroulé sa proposition de création d'une commission d'enquête, une belle usine à gaz, parfaite pour illustrer le conseil de Clémenceau « *Si vous voulez enterrer un problème, créer une commission* » :

Composition envisagée : secrétaire du comité + un ou deux représentants du personnel + Responsable RH et Conseiller de prévention + médecin du travail.

Enquête : des entretiens collectifs et individuels à conduire avec 30 agents de l'inspection du travail (secrétariats et agents de contrôle), soit 40 % environ de l'effectif, avec l'envoi d'une note d'information de la direction pour expliquer la démarche, et la possibilité d'adresser par ailleurs un questionnaire.

Les thèmes à explorer : étudier les signalements récents, le ressenti des agents sur les conditions de travail, les moyens donnés, l'absentéisme, l'organisation du travail, les relations de travail, la gestion des suppléances, etc.

Calendrier prévisionnel : 8 à 10 semaines pour que la commission rende un rapport au comité.

Bref, un vrai boulot pour un cabinet dans le cadre d'une expertise CHSCT...

Attention : quand nous parlons d'expertise, il ne s'agit pas de financer les copains de l'ancien DIRECCTE comme cela s'était fait dans d'autres UT de la région par le passé, mais bien d'avoir éventuellement recours à un cabinet agréé sur la base des prérogatives du CHSCT et d'un cahier des charges définis par les représentants du personnel.

Avec tout ça, nous étions donc assez mal partis, loin des réalités vécues par les agents et des obligations réglementaires.

Les représentants CGT et Sud sont donc revenus sur la demande initiale : organiser une réunion extraordinaire du comité le plus vite possible, dédiée à la question, avec la présence du médecin du travail.

Avant, nous avons quand même dit que toutes les questions soulevées par la direction c'était très bien, mais que c'était justement tout ce que les agents et nos organisations syndicales lui avait demandé de creuser l'an dernier, avant la mise en œuvre de la réforme... Nous avons rappelé que le constat sur la surcharge de travail due aux intérimaires est déjà fait et objectif.

La réunion dédiée servirait selon nous à faire d'abord un point objectif sur la situation : nombre d'incidents, d'arrêts maladie notamment, et puis à se mettre d'accord sur les facteurs de risques professionnels auxquels les agents sont exposés, en élargissant la réflexion au moins au service accueil/standard/courrier et aux renseignements, parce que les services sont liés dans l'organisation du travail vis-à-vis de la réception du public, du traitement du courrier, etc.

La proposition a finalement fait consensus.

Une réunion devrait avoir lieu rapidement, la date du mardi 14 avril a été évoquée mais la présence du médecin du travail n'était pas possible.

La nouvelle DIRECCTE participerait à cette réunion.

A noter que la nouvelle assistante sociale a indiqué qu'elle avait déjà perçu un certain malaise chez les agents de la DIRECCTE lors de ses permanences.

N'hésitez pas à faire remonter les difficultés rencontrées : effets sur la santé, dysfonctionnements identifiés, congés reportés pour boucler les dossiers, isolement parce qu'on n'a plus le temps d'échanger avec les collègues, tensions avec les usagers, soutien ou non de la hiérarchie, incohérences dans l'organisation, sentiment de ne pas être suffisamment formé, surcharge de travail, etc.

- **LA CITE ADMINISTRATIVE**

Il y avait deux représentants de la DDTM, maître d'ouvrage de l'opération.

En vrac :

Suite au dernier avis du Haut Conseil à la santé publique sur le désamiantage et à divers retards, la fin des travaux est désormais prévue pour mi-2017 au mieux.

Notre arrivée est donc prévue au mieux mi-2017, mais plutôt début 2018. Fin des travaux à la cité en 2020. Les travaux de cloisonnement ont commencé au 13^{ème} étage (pôle 3^E).

Si les recommandations du HCSP de prévoir un étage tampon au-dessus de l'étage désamianté était suivie, on serait même plutôt sur du fin 2017/début 2018 pour la fin du chantier.

Pour l'instant, au lieu de ce deuxième étage tampon, des mesures d'air hebdomadaires sont faites pour s'assurer que les ouvriers du second œuvre ne sont pas exposés à des fibres. La décision définitive concernant cet étage tampon dépend apparemment d'une validation budgétaire.

Le désamiantage du socle de la Cité (sous-sol + RdC + 1^{er} étage) se ferait donc de 2018 à 2020, après l'arrivée de la DIRECCTE.

L'opération se ferait par tranches, 4 en tout, avec des grosses difficultés pressenties pour l'accueil et la réception du public.

Nous avons demandé pourquoi notre venue n'était pas remise à plus tard, après le désamiantage du socle, pour limiter les problèmes de tout le monde. Pas de réponse très claire là-dessus pour l'instant.

De manière générale, la direction (la nôtre et la DDTM) reste assez évasive : « *les réponses d'aujourd'hui ne seront pas forcément les réponses de demain* », parfait pour y voir plus clair !

Les représentants CGT et Sud ont aussi soulevé le fait que l'organisation du travail retenue était inconnue et que c'était les conditions de travail des agents qui allaient pâtir des contraintes imposées, sachant qu'il y a des « vraies » contraintes techniques (la configuration du bâtiment) et ensuite des choix politiques qu'on essaye de nous présenter comme des contraintes objectives : les fameuses normes de France Domaine qui font que la DIRECCTE a droit à 7,3 étages, soit 470m² en tour A + 200 m² de circulation et 447 m² en tour B + 186 m² de circulation.

A noter d'ailleurs que le secrétaire général estime que la norme INRS qui préconise au moins 10 m² par agent peut être tempérée, donc ce ne serait pas si grave d'être à deux dans un bureau de 17 ou 18 m²... Les normes de l'austérité par contre, celles de France Domaine, on ne peut pas les discuter !

En fait, l'administration part de ces ratios et nos métiers, nos missions, les usagers, bé on s'en moque ! Voilà qui donne envie d'aller discuter avec les (ir)responsables de France Domaine... ils sont à Bercy apparemment...

Plusieurs points pratiques ont été évoqués : l'accueil et la réception du public, les archives vivantes, l'installation des bureaux, etc. Les réponses sont loin d'être satisfaisantes.

La direction a évoqué des marges de manœuvre pour l'avenir, les seules envisageables selon elle : le télétravail et les départs non remplacés !

Nous sommes revenus sur la question des effectifs pour demander s'il était envisageable de récupérer de l'espace à terme.

Réponse : l'administration a prévu de caser 1600 agents sur un effectif défini en 2011, et si au final il y a moins de monde, on logera des services en plus !

Et si à la DIRECCTE il y a moins de monde, il faut savoir que notre administration va payer un loyer à l'Etat (des jeux d'écriture comptable entre administrations), donc si on paye pour 300 places mais que nous ne sommes que 250, à nous de voir !

Bref, même si on se mettait à espérer que les départs ne soient pas remplacés alors qu'on est déjà en sous-effectif, on ne gagnerait pas d'espace ! L'objet principal de l'opération c'est bien la « *densification* » (terme prononcé 5 ou 6 fois par l'ingénieur de la DDTM)

Dernière info, les baux du prisme et de l'UT ont été récemment renouvelés, donc rien ne presse (le préavis est de 6 mois et le proprio n'est pas pressé de nous voir partir).

Notre direction rencontre dans 4 à 6 semaines le responsable de la politique immobilière par intérim, c'est un conseiller du Préfet, pour faire un point.

La prochaine réunion du CHSCT S sur la Cité aura lieu le 11 juin.

Vos représentant-e-s au CHSCT S :

Sud Travail

- Claude BORHTAYRE-MENNIER (UT – inspection du travail – Maréchal Juin)
- Jean-Claude RONTEIX (UT – Pôle 3E Mutations Economiques – Maréchal Juin)

CGT

- Christophe DUPUIS (siège – CCRF/Pôle C – F de Sourdis)
- Olivier JORIS (UT – inspection du travail – Maréchal Juin)
- Gaëlle MARC (UT – inspection du travail – Maréchal Juin)
- Julien RIBOULET (siège – Pôle T - Prisme)

Bordeaux, le 14 avril 2015